

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

5^{ème} Commission

N° CP-2019-9-5-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA - Action Territorialisée

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**SECONDE PROGRAMMATION 2019**

Résumé : Il est proposé d'approuver la seconde programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer à 15 projets dans le cadre de la Politique de Développement Territorial (PDT), pour un montant total de 630 615 €.

Il est également demandé d'approuver la convention de financement à intervenir avec l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace et d'en autoriser la signature par la Présidente.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019.

Le Département du Haut-Rhin a souhaité amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes, renforcer l'attractivité ainsi que le dynamisme des territoires.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale, par délibération n° CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une nouvelle Politique de Développement Territorial, a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent pour la période 2019-2021.

Celle-ci porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité dont les enveloppes financières sont réparties dans quatre Territoires de Vie.

Suite à la campagne 2019 de recueil des projets, 195 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles de 9 743 427 €, représentant plus de 68 M € d'investissements.

L'Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer les projets retenus au titre de la Politique de Développement Territorial, sur présentation des justificatifs de démarrage des opérations. Il est rappelé qu'ils doivent parvenir au Département le 31 décembre 2019 au plus tard.

Les aides à allouer pour cette seconde programmation au titre de l'exercice 2019 portent sur 15 projets et s'élèvent au total à 630 615 €, selon la répartition suivante par Territoire de Vie :

Fonds d'Attractivité des Territoires :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	2	57 000 €
Région Mulhousienne	3	343 320 €
Sundgau Trois Pays	1	80 706 €
Total	6	481 026 €

Fonds de soutien aux Projets de Proximité :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	3	40 557 €
Région Mulhousienne	5	79 032 €
Sundgau Trois Pays	1	30 000 €
Total	9	149 589 €

Les aides sont réparties, par fonds, selon les listes jointes en annexe du présent rapport, qui détaillent les imputations budgétaires correspondantes relevant du programme F233.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales cumulées supérieures à 23 000 € par année civile.

Une subvention est proposée à l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace. Elle aura pour effet de porter le montant total des subventions allouées en 2019 à cette structure au-delà du plafond de 23 000 € précité, suite à l'attribution, par la Commission permanente du 1^{er} juillet 2019, d'une subvention de 13 000 € pour ses actions éducatives et culturelles. Par conséquent, il convient d'établir une convention de financement entre les deux parties.

Il est demandé de bien vouloir approuver la convention afférente jointe en annexe et de m'autoriser à la signer.

Il est précisé que chaque subvention fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver cette seconde programmation 2019 de 15 projets relevant de la Politique de Développement Territorial,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 630 615 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport, sous réserve de la conclusion d'une convention particulière, pour ce qui concerne l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace,
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT